

Liberté Égalité Fraternité

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°73

Publié le 27 juin 2022







DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	3
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  - Arrêté préfectoral en date du 24 juin 2022 portant modification de la composition de la Commission Départementale	.3
de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

## BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Arrêté préfectoral en date du 24 juin 2022 portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)



Liberté Égalité Fraternité Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement Section utilité publique Affaire suivie par : Amaud CLEMENT Tél : 03 21 21 21 45 amaud.clement@pas-de-calais.gouv.fr

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Vu le code de l'environnement :

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret nº 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2006 portant création de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020 modifié portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022 portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en sa formation « de la Publicité »;

Considérant le courrier émanant de l'association « France Energie Eolienne », daté du 13 juin 2022, sollicitant la prise en compte de la modification de son représentant au sein de la CDNPS;

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tel: 03 21 21 20 00 Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

#### Arrête

Article 1<sup>er</sup> : L'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2021, portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, est modifié comme suit :

Sous-formation spécialisée des Sites et Paysages dédiée aux dossiers éoliens soumis à autorisation environnementale : 25 membres

4êm collège

Titulaire

- M. Benjamin COMPAGNON, Syndicat des Energies Renouvelables.

#### Suppléant

- Mme Blandine MARTIN, Association « France Energie Eolienne ».

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées, devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62 039 – 59 014 LILLE Cedex.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès du Préfet du Pas-de-Calais, dans le même délai.

Article 3: Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARRAS, le 2 4 JUIN 2022

Pour le Préfet, le Secrétaire Général

Alain CASTANIER